



Entré dans le lieux de locataire

Par **oviam**, le **31/01/2015** à **19:06**

Bonjour,

je suis gérante d'une résidence étudiante privée, dont certaines chambres sont à l'étage de ma maison (mais non accessibles depuis ma maison.). J'habite avec mes trois enfants dans ma maison, c'est pourquoi beaucoup de parents préfèrent louer une chambre dans ma résidence.

J'ai entendu de l'eau qui était entrain de couler le vendredi soir. .Le vendredi soir les étudiants partent chez eux pour le week end. Est ce que je peux entrer dans leur chambre pour vérifier s'il y a vraiment de l'eau qui fuie?

En plus les habitantes au dessus de chez nous sont souvent tête en l'air. Elles font des chose illégales, louent discrètement sous location.

Je dois souvent entrer dans les chambres meublées pour changer les ampoules ou pour régler des problèmes de plaques électriques, etc, en l'absence de leur locataire.

Parfois certains parents, n'ayant pu joindre leur fils/fille, me demande d'aller vérifier si il/elle est bien là et que tout va bien.

Donc ai-je finalement le droit d'entrer dans une chambre lorsqu'il n'y a pas le locataire en cas d'urgence?

Par **janus2fr**, le **01/02/2015** à **11:22**

[citation]Donc ai-je finalement le droit d'entrer dans une chambre lorsqu'il n'y a pas le locataire en cas d'urgence?[/citation]

Bonjour,

Pour cela, il faut avoir recueilli l'autorisation du locataire.

A défaut, vous risquez une accusation de violation de domicile.

Par **oviam**, le **01/02/2015** à **16:50**

Merci beaucoup .